

CP 140.08 : l'assistance dans les aéroports

La **Prime Syndicale** dans la **CP 140.08** est payée **dès le 01/02/2010**.

Modalités →

- ✚ Période de référence : 01/01/2009 jusqu'à 31/12/2009

Attestations →

- ✚ Votre employeur vous fait parvenir une attestation, veuillez la renvoyer à votre secrétariat CGSLB
- ✚ A mentionner sur les attestations : le numéro d'affiliation, la date d'affiliation (éventuellement le passage d'une autre organisation syndicale à la CGSLB), et le numéro de compte correct.

Montant →

- ✚ 120 euros
- ✚ SOIT 10 euro par mois

Paiement →

- ✚ Dès le 01/02/2010



*Si vous avez des questions supplémentaires,
n'hésitez pas à contacter votre secrétariat CGSLB.*

CGSLB: La Voix du Bon Sens